

Révision des Statuts du GAC-EPA – Dépouillement des votes 2023 Vendredi 16 juin 2023 à 9 h 30 – Salle de l'AP (Bât 61)

ANNONCE DES RÉSULTATS

Conformément à l'article 20 des Statuts en vigueur, il revient aux scrutateurs d'effectuer le dépouillement des votes et de valider les résultats desdits votes. Des membres du Comité peuvent aider au dépouillement.

Scrutateurs

- Daniel Boimond (arrivé plus tard)
- Gertjan Bossen
- Pierre Bourquin
- Roland Gay
- Keith Potter

Membres du Comité

- Enrico Chiaveri
- Catherine Laverrière-Duvaux
- *Jean-Pol Matheys (excusé)*

Le dépouillement débute à 9 h 30 dans la salle de l'Association du personnel (Bâtiment 61).

Les quatre scrutateurs présents à 9 h 30 désignent M. Keith Potter, Président de séance, comme le prévoit l'Article 20 des statuts en vigueur (1^{er} janvier 2012) :

Les scrutateurs nomment parmi eux un président de séance qui veille à son bon déroulement et qui valide le résultat des élections. Le dépouillement est public et ne peut se faire valablement que si au moins trois scrutateurs sont présents. »

Avant le début du dépouillement, il est rappelé aux scrutateurs qu'ils sont tenus de vérifier la validité des votes :

- électeur à jour de cotisation – via la base de données des adhérents au GAC-EPA ;
- procédure de vote respectée – une procédure est mise à disposition des scrutateurs.

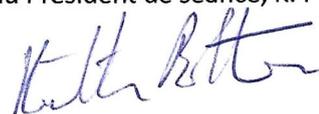
Le dépouillement s'organise en deux groupes :

- 1 groupe (Gertjan Bossen, Roland Gay, Keith Potter) gérant les votes par voie postale :
89 votes – 85 exprimés dont 79 OUI, 6 NON, 9 abstentions et 4 nuls ;
- 1 groupe (Daniel Boimond, Pierre Bourquin, Enrico Chiaveri et Catherine Laverrière) gérant les votes par voie électronique :
133 votes – 131 exprimés dont 125 OUI, 6 abstentions et 2 nuls.

Le Président de séance, Keith Potter, annonce les résultats et valide la révision des Statuts du GAC-EPA :

225 votes exprimés : 204 OUI, 6 NON, 15 abstentions – 6 bulletins nuls.

Signature du Président de séance, K. POTTER



Les Statuts révisés entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

Le dépouillement est clos à 10 h 45 ; les personnes qui ont participé au dépouillement sont remerciées.